

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 29	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 7	<i>Absent(s) :</i> 10	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	-----------------------	--------------------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 30
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-2.1 :

Adoption des tarifs de location de salles de l'Opéra-Théâtre pour 2017.

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

DECIDE de fixer, conformément au tableau joint en annexe, les tarifs de location des salles de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



LOCALITIONS PRATIQUES PAR L'OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE	TARIFS 2016		TARIFS 2017		% AUGMENT.
	HT	TTC	HT	TTC	
I) SALLE DE L'OPERA THEATRE - ENTREES PAYANTES					
A- Mise à disposition de la salle en ordre de marche avec prestation minimale de personnels (6 techniciens plateau ou costumes, 12 agents d'accueil, 1 agent de sécurité incendie) Tarifs forfaitaires par jour de mise à disposition					
a) associations, organismes sans but lucratif ou à but humanitaire ou social et établissements scolaires situés sur le territoire de Metz Métropole,	1 750,00 €	2 100,00 €	1 875,00 €	2 250,00 €	7,14%
b) communes membres de Metz Métropole,	1 750,00 €	2 100,00 €	1 875,00 €	2 250,00 €	7,14%
c) autres utilisateurs y compris écoles de danse	4 250,00 €	5 100,00 €	4 250,00 €	5 100,00 €	0,00%
B- Personnel technique <u>supplémentaire</u> nécessaire au bon déroulement du spectacle en vertu de la fiche technique, par agent et par service de soirée ou week end ou férié	100,00 €	120,00 €	100,00 €	120,00 €	0,00%
II) SALLE DE L'OPERA THEATRE - ENTREES GRATUITES					
Les tarifs prévus en IA ci-dessus seront réduits de 50%					
III) AUTRES					
A - Mise à disposition du Foyer Ambroise-Thomas :					
a) pour l'organisation de réceptions					
. à l'occasion d'un spectacle (s'ajoute à la location de la salle)	400,00 €	480,00 €	400,00 €	480,00 €	0,00%
. hors spectacle : en journée	750,00 €	900,00 €	750,00 €	900,00 €	0,00%
. hors spectacle : en soirée	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	0,00%
b) pour l'organisation d'expositions, par jour avec un minimum de	100,00 €	120,00 €	100,00 €	120,00 €	0,00%
c) pour l'organisation de colloques, conférences, réunions, formations...	300,00 €	360,00 €	300,00 €	360,00 €	0,00%
. en journée (entre 8 et 18h), par demi-journée	500,00 €	600,00 €	500,00 €	600,00 €	0,00%
. en soirée (entre 18 et 23 h)	750,00 €	900,00 €	750,00 €	900,00 €	0,00%
B - Mise à disposition de matériel technique, par jour,					
. Sonorisation (de conférence)	250,00€	300,00 €	250,00€	300,00 €	0,00%
. Videoprojecteur 5 000 lumens	500,00€	600,00 €	500,00€	600,00 €	0,00%
. Videoprojecteur 2 000 lumens	-	-	200,00€	240,00 €	création
C - Mise à disposition du studio de répétition Georges-Masson (sans prestations techniques ou de personnel d'accueil) :					
. en journée (de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h), par demi-journée	250,00€	300,00 €	250,00€	300,00 €	0,00%
. en soirée (entre 18 et 23h)	400,00€	480,00 €	400,00€	480,00 €	0,00%
D-Mise à disposition du " hall billetterie" :					
- en 1/2, journée, entre 8h et 13 h ou 13h et 18h			150,00€	180,00 €	création
- en soirée, de 18h à 23h ; tout dépassement au-delà de 23h, sans pouvoir excéder 2 h du matin, sera majoré de 50%			250,00€	300,00 €	"
IV) LOCATION DE DECORS ET (OU) COSTUMES A DES ORGANISMES EXTERIEURS					
A -pour des représentations :					
application des tarifs de la réunion des Opéras de France					
(pour mémoire : production complète, par représentation	5 500,00€	6 600,00€	5 500,00€	6 600,00€	0,00%
production incomplète, par représentation	4 000,00€	4 800,00€	4 000,00€	4 800,00€	0,00%
décors ou costumes seuls, par représentation)	3 000,00€	3 600,00€	3 000,00€	3 600,00€	0,00%
B- pour d'autres utilisations (soirées, expositions...)					
a) ensemble des décors ou costumes d'une production	3 000,00€	3 600,00€	3 000,00€	3 600,00€	0,00%
b) par élément de décors ou costumes	350,00€	420,00€	350,00€	420,00€	0,00%
réduction de 40 % en cas d'immobilisation <5 jours					
V) UTILISATION DU LOGICIEL DE VENTE DES BILLETS DANS LE CAS DES LOCALIONS DE L'OPERA-THEATRE					
Prix de la prestation par billet émis	1,00€	1,20€	1,00€	1,20€	0,00%

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Opéra-Théâtre de MM : signature d'un avenant à une convention de coproduction de l'opéra <i>La Traviata</i> (Verdi). <i>Annexe : Avenant 3. ✕</i>	1 1	
Point 2.1 – Adoption des tarifs de location de salles de l'Opéra-Théâtre de MM pour 2017. ✕ <i>Annexe : Tableau.</i>	1 1	
Point 2.2 – Adoption du règlement de location du péristyle intérieur. ✕ <i>Annexe : Règlement.</i>	1 1	
Point 3 – Mise en place d'un dépôt de garantie pour la mise à disposition de badges électroniques individuels d'accès à la salle de tennis du complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury. ✕	1	
Point 4 – Partenariat avec le Club Vosgien et la FFRP : reconduction des conventions pour les prestations de ballage des itinéraires de la carte des balades nature. <i>Annexe : Convention avec la FFRP. ✕</i> <i>Annexe : Convention avec le Club Vosgien. ✕</i>	1 1 1	
Point 5 – Convention de coopération pour la fourniture de sel de déneigement entre MM et les communes volontaires. ✕ <i>Annexe : Convention de coopération. ✕</i>	1 1	
Point 6 – Attribution des marchés relatifs à la conteneurisation du territoire. ✕	1	
Point 7 – Elaboration et mise en œuvre PLPDMA et du Programme d'Economie Circulaire. ✕	1	
Point 8 – Voiries affectées au METTIS : renouvellement de la convention de prestations de services entre MM et la Ville de Metz. ✕ <i>Annexe : Convention de prestations de services. ✕</i> <i>Annexe : Périmètres de voiries.</i>	1 1 14	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 novembre 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Délib. - AR